



Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire


(M.I.G.C.S.)

RNCP 32241



DUREE : 2 ans, en alternance,
1 semaine sur 3, 35h hebdomadaires

LIEU : M.F.R. Champ Molliaz

 Accessible aux personnes à
mobilité réduite, pour les autres
types d'handicap : *nous consulter*

DATES : rentrée chaque
mois de septembre

EFFECTIF :
17 apprenants par groupe

Fiche RNCP : 32241

PUBLIC :

Apprentissage
Formation Professionnelle Continue (F.P.C.)

NIVEAU EXIGE :

En apprentissage : niveau 3 minimum
En F.P.C. : C.A.P. minimum

PREAMBULE

Cette formation, en alternance, permet d'obtenir le **Brevet Professionnel (B.P. M.I.G.C.S., niveau 4)** dans le domaine du bâtiment, dans l'installation, la maintenance et le dépannage d'équipements en génie climatique et sanitaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Former les apprenants pour exercer le métier de monteur en installations du génie climatique et sanitaire et accéder à un emploi durable.
- Permettre aux apprenants d'acquérir des compétences techniques et théoriques et des savoir-être.
- Obtenir le diplôme.

PUBLIC CONCERNE

Sous le statut d'apprenti :

- Age maximum : 29 ans révolus.

Sous le statut de la F.P.C. :

- Salariés d'entreprise (plan de développement des compétences ou dispositif Pro-A ou contrat de professionnalisation ...) ou demandeurs d'emploi.
- Avoir une entreprise pour l'alternance.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

- Collecter, classer et consigner des informations
- Décoder des documents
- Organiser son intervention
- Inventorier les matériels et matériaux
- Choisir l'outillage, les équipements d'intervention et de sécurité
- Vérifier les approvisionnements du chantier
- Représenter graphiquement une installation
- Traiter les déchets et protéger l'environnement
- Organiser et sécuriser le poste de travail
- Implanter, tracer, fixer les supports des réseaux fluidiques et équipements
- Mettre en œuvre les réseaux fluidiques aux équipements
- Raccorder en énergie les équipements
- Vérifier la conformité du travail réalisé
- Procéder aux opérations préalables à la mise en service et à la première mise en service, régler les systèmes
- Remettre en état de fonctionnement, modifier tout ou partie d'un système
- Etablir un bilan de performances et les améliorer
- Emettre, recevoir et échanger des informations
- Transmettre les consignes de fonctionnement du système à l'utilisateur, transmettre des savoirs.

(cf Arrêté du 14 mars 2014 / Annexe I Référentiel de certification).

CONTENU

Enseignement professionnel :

Technologie et Dessin

Connaître les enjeux énergétiques et environnementaux
Connaître le contexte de l'acte de construire
(intervenants, qualifications...)
Lire et décoder un plan, un schéma
Connaître les dispositions constructives pour le confort dans l'habitat
Comprendre le fonctionnement des installations et appréhender les phénomènes mis en jeu
Connaître les matériaux de construction et les techniques des installations

Atelier / Manipulations

Organiser son intervention, son poste de travail
Effectuer un relevé de tout ou partie d'installation
Définir et tracer les parcours des différents réseaux
Réaliser des percements ou exploiter les réservations
Implanter et équiper les matériels
Réaliser ou poser les supports
Façonner, assembler et poser les canalisations
Raccorder le système aux différentes énergies
Contrôler la conformité
Calorifuger et repérer les canalisations des réseaux
Maintenir en état de propreté le chantier
Effectuer la mise en pression des réseaux fluidiques et vérifier leur étanchéité.
Effectuer le rinçage, la purge et le traitement des réseaux hydrauliques
Alimenter les systèmes en énergie
Mettre en service et régler les systèmes
Effectuer les paramétrages des régulateurs
Effectuer différentes mesures et comparer les résultats des mesures à ceux attendus
Participer au diagnostic et rendre optimal le système
Diagnostiquer un dysfonctionnement sur réseaux
Réparer les réseaux et remplacer le matériel

Enseignement général :

Expression et connaissance du monde
Mathématiques
Anglais

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

La pédagogie des M.F.R. est basée sur l'alternance de semaines de cours à la M.F.R., où sont dispensés des cours et des activités théoriques et pratiques, et des semaines en entreprise, en situation professionnelle en vraie grandeur.

Pour mettre en œuvre ces formations par alternance où chaque apprenant est actif, la M.F.R. :

- Elabore un plan de formation qui organise les apprentissages entre les différents lieux éducatifs sur l'année (les temps à la M.F.R. et les temps en entreprise sont étroitement associés)

- Propose un carnet de liaison, entre les parents, les maîtres d'apprentissage et les moniteurs, qui facilite la communication.

Un positionnement est réalisé en amont de la formation afin d'évaluer les compétences acquises par l'apprenant et d'individualiser son parcours de formation.

Moyens pédagogiques :

Ateliers, Salle de classe, salle informatique.

SUIVI

- Appel lors de chaque cours : la M.F.R. s'engage à transmettre les retards et les absences à l'entreprise d'accueil.
- Sous le statut de la F.P.C. : feuille d'émargement biquotidienne transmise aux parties prenantes.
- Visites en entreprise pour un bilan intermédiaire.
- iENT
- Entretien individuel pour évaluer la progression et proposer du soutien personnalisé.



04 50 31 60 52

www.mfr-cranves-sales.fr



Siret : 44893459600017

Code APE : 8532Z

UAI : 0741630V

Déclaration d'activité de prestataire de formation n°82 74 02327 74



EVALUATION DE L'ACTION

- Evaluation sur le degré d'acquisition des compétences : Bilans de connaissances réguliers, examens blancs, épreuves ponctuelles pour validation du diplôme.
- Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (bilan écrit, enquêtes, questionnaire en ligne pour les apprenants et pour leur entreprise d'accueil ...).
- Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid ».

POURSUITES D'ETUDES

Les apprenants peuvent acquérir une spécialisation en préparant une Mention Complémentaire (M.C.) ou un Titre Professionnel (T.P.) en un an.

- M.C. Technicien en énergies renouvelables (...)
- T.P. Technicien de Maintenance d'Équipements de Confort Climatique

Ils peuvent acquérir un niveau de qualification supplémentaire ou une spécialisation en préparant en 2 ans un Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S.) ou un Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.)

- B.T.S. Fluides, Energies et Domotique
- D.U.T. Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (...)

DEBOUCHES

Le titulaire du B.P. M.I.G.C.S est un ouvrier hautement qualifié, placé sous l'autorité du chef d'entreprise, du chef de service ou son délégataire.

Il reçoit les instructions de travail de la part de son supérieur hiérarchique et rend compte de son activité. Selon la taille, l'activité et l'organisation de l'entreprise, son degré de responsabilité est variable. Il peut être amené à participer à l'encadrement d'une équipe ou à travailler en autonomie partielle ou complète.

Dans le cadre de ses missions et le cas échéant après formation, il peut participer au tutorat et encadrer des apprenants (stagiaires, apprentis, adultes de la formation continue) en formation dans son entreprise.

(cf Arrêté du 14 mars 2014 / Annexe I Référentiel des activités professionnelles).

DISPOSITIONS FINANCIERES

Sous le statut d'apprenti :

- Coût de formation : pris en charge par l'OPCO.
- Frais annexes : Adhésion à l'association, demi-pension ou internat, caisse à outils dans certains cas.

Sous le statut de la F.P.C. :

- En contrat pro, coût de formation pris en charge par l'OPCO.
- Autres parcours : nous consulter.
- Frais annexes : Adhésion à l'association, demi-pension ou internat, caisse à outils dans certains cas.